

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GAUBERT Thierry - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Absent :

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA SUC à Delphine BERNARD
Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER

Secrétaire de séance: Nicole GIMENO

OBJET : ADHESION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDET

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

DELIBERE

Art 1 :

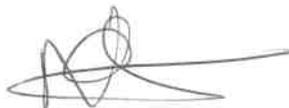
Le Conseil Municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie.

Art 2 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, ainsi que toutes les pièces à venir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Nicole GIMENO



Le Maire
Jérôme CROS

